ID: 033-213300775-20230522-2023\_58-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CON

## Collectivité: COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation: 15/05/2023 Membres:

En exercice

19

Présents:

14

Votants:

18

Date d'affichage: 23/05/2023 Date de publication :

23/05/2023

Le 22 mai 2023 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne - Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Vincent NEVOT, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentées : Anne-Marie CAUSSÉ par Katia PEDEMAY, Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA

Absent: Damien OBRADOR

Secrétaire de séance : Katia PEDEMAY

**DÉLIBÉRATION N° 2023-58** 

OBJET: Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'AJM pour l'organisation de la fête de la musique

Tovo RABEMANANTSOA (procuration) ne prend part ni au débat ni au vote.

Le 17 juin prochain, l'AJM propose à l'occasion de la fête de la musique des festivités où les groupes de musique de la commune pourront se produire ainsi que 2 groupes semi-professionnels. A cela, seront proposés un marché de créateurs, une structure gonflable pour les enfants et un point restauration afin de créer une animation pour le village pour fêter le début de l'été.

Cette fête est envisagée sur la Place du Général Doyen avec 2 scènes (une pour les groupes semiprofessionnels et une pour les groupes de l'AJM).

L'AJM sollicite une subvention exceptionnelle comprise entre 1 000 et 1 500 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 250 € à l'AJM à l'occasion de la fête de la musique,
- de verser un acompte de 50 % (625 €) avant la manifestation et le solde de 50 % (625 €) après la manifestation sur présentation des justificatifs de dépenses.

**POUR**: 16 **CONTRE**: 00 **ABSTENTION**: 00 Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme. En mairie, le 22 mai 2023 Envoyé en préfecture le 24/05/2023 Reçu en préfecture le 24/05/2023 Publié le

ID: 033-213300775-20230522-2023\_58-DE

Le Maire

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

Katia PEDEMAY